

NOMENCLATURE 9.1.

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2026

FINANCES LOCALES
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D)

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260624-DLB22_24062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Le nouveau Conseil municipal doit, dans les deux mois suivant son installation, prendre une délibération fixant la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dont le rôle consiste notamment à donner un avis sur les évaluations cadastrales déterminées par les services fiscaux lors de l'achèvement des constructions neuves ou du changement affectant les constructions existantes (extensions et changements de destination principalement).

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la C.C.I.D est composée de neuf membres, dont le Maire ou l'Adjoint délégué en qualité de Président, et huit commissaires. Outre les commissaires titulaires, la Commission comprend un nombre égal de commissaires suppléants appelés à siéger en cas d'empêchement des titulaires, soit 16 au total.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables établie en nombre double (soit 32) et dressée par le Conseil municipal.

L'article 1650 du Code général des impôts précise que les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de dix-huit ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Le même article prévoit que la désignation des commissaires titulaires et suppléants doit être effectuée de manière à assurer une représentation équitable par catégorie d'assujettis aux différentes taxes, chaque catégorie de contribuables étant représentée par un commissaire au minimum.

Voilà pourquoi, pour permettre au Directeur des Services Fiscaux la désignation des seize commissaires en toute connaissance, il convient de dresser une liste de présentation (annexe).

Compte tenu de ces précisions, il vous est proposé d'adopter la liste ci-annexée.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,



Mickaël BILLEBAULT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2026**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS****LISTE DE PRESENTATION**

Noms/Prénoms	Profession	Adresse - Lens
Mtre SALVATI Nicolas	Notaire	46 rue Uriane Sorriaux
M LEGROUX Jean Paul	Retraité	7 rue du 19 mars
M ROSIK Bruno	Restaurateur	26 rue de l'Ecluse
Mme ANDRIEUX Michèle	Retraîtée	20 rue du 14 Juillet - résidence Cézanne - Apt 126
M PAVY Jean-Philippe	Retraité	30 rue Jean-Baptiste Lebas
Mme COFFIGNIEZ Carole	Infirmière	72 rue Pasteur
Mme LEROY Marie-Paule	Retraîtée	7 rue Jean Renoir
Mme THOMAS Marie-Noëlle	Retraîtée	9 rue Antoine de Saint-exupéry
M BEKAERT Michel	Retraité	16 rue Robert Schuman
Mme GRIGNY Cécile	Conseillère socio-éducatif	31 rue Hector Laloux
Mme FRANCOIS Marie Claire	Retraîtée	15 rue Martin Luther King
Mme DEMAGNY Dany	Secrétaire	1 rue Seguin
M MELAYE Jean-Pierre	Retraité	1 rue Aimable Lucas
M MAMBINGO André	Employé logistique	2 rue du stade - appart 5
Mme BUQUET Blandine	Sans profession	34 rue de la Perche
Mme TIMME Christiane	Retraîtée	2 bis rue des Capucines
M RODLER Vilars	Retraité	304 rue Paul Bert
M LIEVIN Pierre	Retraité	47 chemin Tassette
Mme MEUNIER Anne Laure	Professeur collège	20 rue Martin Luther King
M FONTAINE Fabrice	Auto entrepreneur	102 route de Loison
Mme DEC Micheline	Retraîtée	140 avenue Alfred Maës
M HOJNATZKI Jacques	Conseiller professionnel mission handicap	15 rue Uriane Sorriaux
Mme MAZEREUW Yvette	Retraîtée	7 rue Olivier de Montalent
Mme PETITPREZ Emilie	Energéticienne	1 parvis de l'église Saint Edouard
M KUBIAK Yorick	Professeur de musique	81 rue Georges Clémenceau
M GORILLOT Geoffrey	Responsable d'exploitation dans le recyclage	13 b impasse Delattre - appart 101
Mme LEFEBVRE Danièle	Retraîtée	2 rue de Turenne
Mme CHOCHOY Josette	Retraîtée	147 rue Molière
M CUGIER Henri	Retraité	14 rue Gandhi
Mme BRASSART Isabelle	Assistante Maternelle	95 rue Chateaubriand
Mme SAAD SAOUD Aïcha	Responsable associatif	40 rue Abel Gance - Appt 11
M DESMULIE Samuel	Accompagnant éducatif et social	226 rue Paul Bert

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026

=====

SEANCE DU 24 JUIN 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.